

VALROMEY-SUR-SÉRAN
DÉPARTEMENT DE L'AIN
PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN DE ZONAGE

Échelle 1/ 6.000°

4.1.3 - ZONAGE D'ENSEMBLE : VIEU -
PONT - DON - CHASSIN

PROJET ARRÊTÉ
par délibération du Conseil Municipal du
07 juillet 2025

PROJET APPROUVÉ
par délibération du Conseil Municipal du :

Vincent BIAYS - urbaniste - 73000 Chambéry

Légende:

- Ua : Secteur urbain ancien du cœur de village et des hameaux
- Ub : Secteur d'urbanisation contemporaine de moyenne densité
- Uc : Secteur d'urbanisation contemporaine de faible densité
- Uep : Secteur à destination des équipements publics
- Ux : Secteur à destination des activités économiques
- 1Aux : Secteur à urbaniser à destination des activités économiques
- A : Secteur agricole
- A-sfeclal : Secteur destiné à un entrepôt communal
- Av : Secteur viticole
- N : Secteur naturel
- Nc : Secteur de la carrière

Éléments informatifs du PLUPermis de construire accordé ne figurant pas encore sur le cadastreRèglements particuliersSecteur couvert par une OAPBâtiment d'élevageZone humidePatrimoine bâti remarquableHois remarquable protégée au titre de l'article L151-19 du C.UArbre remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du C.UMur protégé au titre de l'article L151-19 du C.UPoint de vue majeurEspace paysager remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du C.UConstruction pour laquelle le changement de destination est autoriséConstruction pour laquelle le changement vers une destination (industriel ou entrepôt) est autoriséPérimètre de protection autour des bâtiments d'élevageEmplacement réservé